

## Questions Fréquemment Posées (FAQ) - PROTHÈSE DU GENOU/DE HANCHE

Ces "questions fréquemment posées" peuvent être utiles après avoir parcouru toutes les sources d'information sur les prothèses du genou et de hanche. Si vous avez encore des questions, vous devriez les noter et en discuter avec le personnel infirmier pendant votre séjour à l'hôpital.

### ✓ "Pendant combien de temps je resterai à l'hôpital pour une prothèse du genou ou de hanche?"

**Prothèse du genou:** Vous resterez à l'hôpital pendant trois jours. Le jour de l'opération est le premier jour. Lors de cette première journée, nous commencerons à pratiquer vos activités et mouvements quotidiens. Ceci sera poursuivi le deuxième jour. Le troisième jour, la sortie sera préparée et vous pourrez rentrer chez vous en début d'après-midi.

**Prothèse de hanche:** Vous resterez à l'hôpital pendant deux jours. Le jour de l'opération est le premier jour. Lors de cette première journée, nous commencerons à pratiquer vos activités et mouvements quotidiens. Le deuxième jour, la sortie sera préparée et vous pourrez rentrer chez vous en début d'après-midi.

### ✓ " On ne m'a pas encore demandé quelle chambre je souhaitais?"

Cette question vous sera posée lors de votre rendez-vous au pré-enregistrement. Vos préférences seront prises en compte autant que possible.

### ✓ "Est-ce que je dois faire en sorte que le champ opératoire soit rasé?"

Non, le rasage n'est pas nécessaire pour tout le monde. Si nécessaire, on le fait à l'hôpital pour éviter les coupures

### ✓ "Où peut-on acheter le savon iso-Betadine Uniwash® ?"

Le savon iso-Betadine Uniwash® est disponible sans prescription dans les pharmacies. Vous pouvez trouver le mode d'emploi sur notre site web.

### ✓ "Je dois apporter mes propres médicaments... Est-ce que cela signifie que je dois également prendre mes propres médicaments pendant l'admission?"

Non, les médicaments vous seront administrés quotidiennement par une infirmière. Il est demandé d'apporter ses propres médicaments afin de vérifier soigneusement la liste des médicaments avec l'infirmière et d'avoir en réserve les préparations personnelles. Par conséquent, veuillez apporter vos médicaments à domicile dans leur emballage d'origine.

### ✓ "Est-ce que je peux porter un pyjama pendant la journée ou est-ce que je dois porter des vêtements de jour?"

Les vêtements de nuit ne sont portés que pendant la nuit. Comme vous travaillez activement à votre réadaptation pendant la journée, il est préférable de porter une tenue sportive et confortable.

### ✓ "Est-ce que l'infirmière appelle ma famille à mon retour de la salle d'opération?"

Votre famille doit d'abord essayer de vous contacter dans votre chambre. Il y a un téléphone dans votre chambre et vous êtes autorisé à utiliser le vôtre. S'il y a encore des questions, vous pouvez toujours contacter le service des soins infirmiers par téléphone au numéro 011.69 98 00. Avant cet appel, le mot de code sera demandé.

### ✓ "Si je prenais déjà des anticoagulants avant l'opération, est-ce que je dois également recevoir des injections de Clexane® contre la thrombose pendant 4 ou 6 semaines?"

En fonction de la plaie chirurgicale, le médecin traitant décidera de reprendre ou non votre anticoagulant oral initial quelques jours après l'intervention. Si nécessaire, le médecin peut le remettre en place à une date ultérieure.

Si vous avez besoin d'injections de Clexane®, il n'est pas nécessaire de contacter une infirmière à domicile pour cela. Vous trouverez les instructions pour faire l'injection sur notre site web. Après avoir lu ces instructions, vous pouvez administrer les injections vous-même.

### ✓ "Est-ce que je peux apporter mes bas anti-embolie d'une admission précédente ou est-ce que je dois en acheter de nouveaux?"

Vous pouvez toujours apporter vos propres bas anti-embolie. L'infirmière vérifiera alors avec vous s'ils sont toujours adaptés. Si nécessaire, l'infirmière peut vous fournir une nouvelle paire pendant votre hospitalisation.

### ✓ "Où trouve-t-on des aides à la marche?"

Les aides à la marche (des béquilles, un cadre de marche, un déambulateur, ...) peuvent être obtenues par l'intermédiaire de la mutuelle ou d'autres services externes comme la pharmacie. Si vous souhaitez obtenir de l'aide à ce sujet, veuillez contacter le service social à l'un des numéros de téléphone suivants:

- Service social général: 011 69 91 40
- Michelle Machiels: 011 69 91 49

### ✓ "Est-ce que je suis obligé de fournir un lit d'hôpital au rez-de-chaussée si ma chambre est située à un étage supérieur?"

Non, il n'est pas nécessaire d'avoir un lit d'hôpital. Vous apprendrez à monter les escaliers pendant votre séjour à l'hôpital. En cas de doute, vous pouvez toujours en parler au kinésithérapeute ou à l'ergothérapeute, afin de faire appel aux services sociaux si nécessaire (par exemple, si vous avez déjà des difficultés à monter les escaliers avant l'opération, etc.).

## ✓ "Comment faire une demande de réadaptation ambulatoire à l'hôpital?"

Si, après votre retour à la maison, vous souhaitez revenir à l'hôpital pour des séances de physiothérapie, il est préférable de le mentionner lors de votre visite au pré-enregistrement.

Si vous décidez de revenir plus tard (pendant la procédure d'admission ou après l'opération), veuillez en informer le kinésithérapeute. De cette façon, votre rendez-vous peut encore être fixé.

## ✓ "Est-ce que je peux rester une semaine après l'admission?"

Non, si vous souhaitez poursuivre votre réadaptation après l'admission (à l'hôpital ou externe), cette période est d'au moins deux semaines.

## ✓ "Est-ce que je peux réserver à l'avance une chambre dans le département de révalidation (Z2)?"

Non, il n'est pas possible de réserver une chambre à l'avance au service de réadaptation de l'hôpital. Cela est possible dans le cadre d'un séjour court ou d'un séjour de rétablissement. Si vous avez des questions, veuillez contacter le service social à l'un des numéros suivants: service social général : 011 69 91 40 - Michelle Machiels: 011 69 91 49.

## ✓ "Est-ce que je peux marcher ou faire du vélo après l'opération?"

### **Marcher:**

La fréquence ou la distance à laquelle vous pouvez marcher après l'opération varie d'un patient à l'autre. En présence d'un kinésithérapeute et en fonction de la douleur (musculaire), vous pouvez décider quelle distance vous souhaitez marcher. Il est recommandé d'augmenter lentement la distance.

### **Faire du vélo:**

Pour faire du vélo en toute sécurité, en douceur et avec suffisamment de force, vous devez d'abord vous entraîner avec votre kinésithérapeute sur un vélo d'appartement. Après cela, vous pouvez également augmenter lentement votre niveau.

La douleur et le gonflement pendant et après l'exercice sont une indication que vous vous êtes froissé le genou ou la hanche. Dans ce cas, il est conseillé de reposer le genou ou la hanche pendant un certain temps.

## ✓ "Quand est-ce que je peux conduire la voiture à nouveau?"

Après l'opération, il est important de retrouver la force musculaire. Votre jambe doit pouvoir bouger suffisamment pour actionner les pédales de votre voiture. C'est pourquoi il est préférable d'attendre, pour conduire, de passer le premier contrôle chez le médecin. Si votre réadaptation se passe bien, vous pourrez à nouveau conduire après ces 6 semaines et votre sécurité sera assurée. Vous pouvez toujours contacter votre compagnie d'assurance pour obtenir des directives spécifiques.

## ✓ “Est-ce que j'aurai des problèmes avec les contrôles de l'aéroport après cette opération?”

Une prothèse du genou ou de hanche peut déclencher le système de sécurité d'un détecteur de métaux. Une explication verbale sur votre prothèse est souvent suffisante. Si nécessaire, vous pouvez montrer votre carte de prothèse que vous recevrez avec les autres documents de sortie. Si vous perdez votre carte de prothèse, vous pouvez toujours la redemander au secrétariat orthopédique.

## ✓“Quels sont mes frais?”

Avant votre admission, contactez votre assurance hospitalisation pour savoir quels frais sont couverts et quels frais vous devez payer vous-même.

Si vous avez des questions sur le coût de votre opération, vous pouvez toujours faire établir un devis. Il est préférable de contacter le secrétariat de votre médecin traitant. Sur la base de ces informations, le service de facturation peut établir une estimation.

Plus d'informations sont disponibles sur le site web de l'hôpital Saint-Trudo, sous la rubrique "Infos financières".